

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
COMMUNE DE VERNÈGUES

ARRÊTÉ MUNICIPAL
MA-ARR-2026-026



PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À UN AGENT -
MME VASSEUR KARINE

Le Maire de la Commune de Vernègues,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-19 ;

Considérant que Mme Karine VAILLANT épouse VASSEUR est responsable du service enfance ;

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public il est nécessaire que la signature de certains actes et documents financiers soit assurée par les responsables de services communaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Karine VASSEUR, responsable du service enfance de la commune, à l'effet de signer les engagements de crédits dits bons de commandes pour l'ensemble des services relevant du pôle enfance pour les dépenses communales de fonctionnement inférieures à 500 €.

ARTICLE 2 :

La délégation prévue aux termes du présent arrêté est accordée sous la surveillance et la responsabilité de Madame le Maire. À tout moment, elle conserve le pouvoir de signer personnellement tous documents concernés par la délégation présentement accordée.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Marseille ou d'un recours gracieux devant le Maire.

ARTICLE 4 :

Le Maire de la commune et la comptable publique sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés, notifié à la délégataire et dont une ampliation sera transmise à M. le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Notifié le :

29/04/2026

Fait à Vernègues, le 07/04/2026
Le Maire, Mme Anne REYBAUD

